



PORTES DE L'ESSONNE ENVIRONNEMENT

Association Loi de 1901 – W913005471

42 RUE DES LILAS - 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Courriel : contact@portes-essonne-environnement.fr

Site internet : www.portes-essonne-environnement.fr

Savigny-sur-Orge, le 17 mars 2014

M. Edmond CHAUSSEBOURG

Président de la commission d'enquête
« berges et promenade Orge/Duparchy »

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

91170 VIRY-CHÂTILLON

OBJET : AVIS DE L'ASSOCIATION SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AUX BERGES DE L'ORGE ET À LA PROMENADE

RÉF. : 2014-03-17 L AVIS ORGE-DUPARCHY

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Le projet présenté par le Syndicat de l'Orge (SIVOA) concerne en premier lieu des travaux de réaménagement des berges et de renaturation du lit de l'Orge dans le secteur sis entre la rue de Morsang à Savigny-sur-Orge et l'avenue du Bellay à Viry-Châtillon, plus communément connu sous les noms de square de la Brasserie et parc Duparchy. **Connaissant les compétences de ce syndicat intercommunal et les opérations similaires qu'il a menées jadis avec succès en d'autres endroits, ces travaux n'amènent aucune remarque majeure de notre part.**

Nous regrettons cependant que le patrimoine vernaculaire ancien ne soit pas conservé. **Ce pont à deux arches, dit pont Corot, est un petit monument architectural. Son jumeau à arche simple enjambe les douves du château de Savigny-sur-Orge depuis la suppression du pont-levis (fin XVIIe - début XVIIIe siècles). Il se trouvait jadis au centre de l'emprise foncière de la propriété du château du maréchal Davout qui, d'une façon surprenante, n'est pas classé. Il franchit actuellement l'Orge afin de donner un accès au lycée Corot. Nous demandons que, avant toute intervention, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) soit consulté pour dater précisément ce pont qui est le plus ancien du secteur, et donner un avis sur sa démolition. La réhabilitation des berges nécessite-t-elle vraiment la démolition de ce patrimoine.**

La pile centrale de ce pont semble poser un problème d'écoulement des eaux (« *frein hydraulique important* », p. 16* ; « *actuelle source d'embâcle et de perte de charge* », p. 56*). Les expertises lui affectent une responsabilité dans les épisodes d'inondation des terrains en amont. Dont acte. Nous sommes soucieux d'éviter ces nuisances. Il est indiqué que les pierres serviraient à la constitution des berges (« *banquettes en cailloux et enrochement* », p. 56*). **Si la preuve est apportée que sa démolition garantit les parties en amont de toute inondation, l'association souhaiterait que le Syndicat de l'Orge la prévienne et offre la possibilité de conserver une partie symbolique de ce patrimoine, quelques pierres et une rambarde, afin d'enrichir le musée de Savigny-sur-Orge et sa collection lapidaire à l'état d'embryon actuellement.**

En second lieu, le projet se caractérise par une restauration de la promenade de l'Orge. Il s'agit d'un objectif fort louable au regard de l'aspect dégradé des allées et des barrières de sécurité existantes ainsi que du mobilier vétuste. Il était donc temps de s'occuper de ce secteur tant pour les riverains, que pour les lycéens, ou les usagers occasionnels. **Autant la partie technique relative au réaménagement des berges et à la renaturation du lit de l'Orge (vocation première du Syndicat) est bien développée et détaillée dans le dossier d'enquête, autant celle sur la restauration de la promenade est très succincte.** Il n'est fait mention d'aucun élément sur la nouvelle composition du revêtement des allées, sur les nouvelles barrières de sécurité nécessaires à certains endroits, sur une éventuelle installation d'un système d'éclairage économe dans les secteurs stratégiques (sortie du lycée Corot par exemple), sur le nouveau mobilier.

Nous regrettons que la promenade piétonne ne soit pas véritablement doublée d'une promenade cycliste le long de la rivière. Il semblerait que piétons et cyclistes circulent sur les mêmes allées, sans séparation, comme c'est le cas actuellement et comme le suggère une simple illustration dans le dossier d'enquête (page 51*). Une promenade fréquentée par des piétons et de cyclistes peut parfois générer des conflits d'usage pouvant conduire à des accidents de personnes.

Pour conclure, l'association Portes de l'Essonne Environnement émet un avis favorable au réaménagement des berges, à la renaturation du lit de l'Orge, à la restauration de la promenade dans l'espace naturel Duparchy à Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge présentée par le Syndicat de l'Orge (SIVOA). **Cet avis favorable comporte cependant des réserves sur 1/ la nécessité réelle de démolir le plus ancien pont du secteur franchissant la rivière, 2/ l'absence de piste cyclable indépendante de la promenade piétonne.**

Jean-Marie CORBIN
Président
Responsable de publication

Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT
Trésorière
Responsable éditoriale

Source :

* Syndicat de l'Orge, *Réaménagement des berges, renaturation du lit de l'Orge et restauration de la promenade dans l'espace naturel Duparchy à Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge*, mars 2013, 90 p. (Dossier d'enquête publique)

Publication :

Cet avis sera publié sur le site internet www.portes-essonne-environnement.fr.

Copies :

M. Jean-Marc BOUCHY, directeur général des services du Syndicat de l'Orge
M. Bernard DECAUX, président du Syndicat de l'Orge
Le maire de Viry-Châtillon
Le maire de Savigny-sur-Orge